

1. *Débitrice:*

Euromarket Development SA, avenue de Grandson
66, **1400 Yverdon-les-Bains**

2. *Sursis concordataire prolongé de:* 12 mois

3. *Remarques:* Par décision du 5 juin 2009, communiquée le même jour, le Président du tribunal d'arrondissement de La Broye et du Nord vaudois prolonge le sursis concordataire, accordé le 3 novembre 2008, pour une durée de douze mois, soit jusqu'au 30 avril 2010, confirme l'effet suspensif à toutes poursuites actuelles ou futures contre la requérante, et confirme la désignation de Pascal Stouder, agent d'affaires breveté à Lausanne, en qualité de commissaire.

Une nouvelle audience est fixée au jeudi 6 mai 2010 à 09h00, en salle du tribunal à Yverdon-les-Bains, rue des Moulins 8. Les créanciers intéressés peuvent se présenter à cette audience.

Tribunal d'arrondissement de la Broye et du Nord vaudois
1401 Yverdon-les-Bains

(05063100)